

Bulletin d'information

UNIPHOR une force de proposition et de défense

Juin 2012



29, Bd Edgar Quinet - 75014 Paris
Tél.: 01.43.21.43.49 Fax : 01.43.21.49.93
E-mail : bureau-uniphor@orange.fr
www.uniphor.fr

Catastrophe écologique



**Pourra-t-on
encore sauver
notre
patrimoine**

Les leçons du **CRP**

Témoignages
des acteurs de ce dossier



LE MOT DU PRÉSIDENT

Les penseurs de l'horticulture seraient-ils devenus des artistes peintres ? Le fait est que, depuis quelques mois, la profession en voit de toutes les couleurs.

Lors du dernier salon du végétal, l'interprofession a fait le bilan du projet « plantes bleues » (certification horticole environnementale et sociale des exploitations), qui débouchera sur la certification « haute valeur environnementale » (HVE). Les performances des entreprises horticoles seront jugées sur la base d'indicateurs quantitatifs, dont la pertinence reste à démontrer.



Un point a été réalisé sur le label rouge, signe de qualité qui doit mettre le consommateur en confiance. Dans les années 90, les consommateurs ont préféré une rose moins chère en provenance des Pays-Bas, à petites fleurs multiples. Pendant ce temps, en France, on nous orientait vers une production à grosses fleurs sur longue tige. La suite de l'histoire nous la connaissons, la production des fleurs coupées est aujourd'hui dans une situation alarmante.

Rajoutons un peu de blanc, voici le « made in France », ou plus exactement le « produire en France ». Une véritable volonté politique de nos gouvernants sera nécessaire. Il faut faire face aux distorsions de concurrence, et aux avantages concurrentiels spécifiques de certains pays de l'Union Européenne. La solution passe-t-elle par la fermeture des frontières ou par l'innovation ? Quoi qu'il en soit, il faudra qu'elle passe par une concertation de l'ensemble de la profession avec nos décideurs.

J'allais oublier le vert. La couleur de « Cité Verte », cercle de réflexion sur la promotion du paysage et du végétal dans notre société, présidée par M. Erick Orsenna, écrivain, économiste et académicien. A quel moment les métiers de l'horticulture ressentiront-ils des effets économiques ?

Le 7 février dernier, nous avons été reçus par le Président de VAL'HOR. L'UNIPHOR, comme à son habitude, souhaite être une vraie force de proposition. Lors des prochaines rencontres, nous confirmerons notre détermination à œuvrer pour nos métiers, mais pas à n'importe quel prix : nous ne nous contenterons pas d'une place de strapontin.

Restons optimistes, après la pluie il y a souvent un arc-en-ciel suivi du beau temps. Après tout cet étalage de couleurs, il ne manquerait plus que nous ne soyons « marrons ».

Sachons,

- nous mobiliser,
- nous réapproprier nos organismes professionnels,
- faire entendre toutes les voix qui s'expriment sur le terrain,

Nous ne devons pas nous départir de l'esprit d'ouverture et de contact social. Nos armes seront faites d'un bulletin de vote glissé dans une enveloppe, envoyée par la poste lors des élections des Chambres d'agriculture de janvier 2013. Il faut nous mobiliser pour mettre en place des équipes à l'écoute de l'ensemble des agriculteurs afin de définir des solutions réalistes et pragmatiques, sans clubs d'initiés ni autocongratulation.

Nous sommes convaincus que la première innovation dans le monde agricole, c'est d'obtenir plus de pluralisme syndical et de représentativité. La démocratie doit se renforcer au sein du monde agricole.

Le Président de l' UNIPHOR
M. Bauer

SOMMAIRE

 p.2 Le mot du président

 p.3 Métiers du paysage
TVA, Déclarations de Travaux,
Ecouage

 p.4 Métiers du commerce
Étiquetage, Cours des Roses

 p.5 Métiers de la production
Dégâts du gel, Elections aux
Chambres d'agriculture.

 p.6 à 9 Dossier
Charançon Rouge du Palmier :
Témoignages des acteurs de ce
dossier.

 p.10 Actualité
Présidentielles 2012, Sondage, TVA

 p.11 Val'hor

 p.12 Humeur



Déclarations de travaux

Tous les travaux effectués à proximité de réseaux doivent faire l'objet d'une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT). Le Décret appelé DT - DICT va changer les règles du jeu. Cette réforme lancée en 2010 vise à réactualiser les informations et à la création d'un guichet unique.

La réforme instaure au sein de l'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS) un guichet unique informatisé qui permettra aux entreprises de connaître l'ensemble des réseaux concernés par leurs chantiers. Les entreprises devront effectuer, auprès de chacun des opérateurs des réseaux existants à proximité du chantier, les déclarations de projets de travaux (DT) et les Déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) qui se substitueront aux actuelles demandes faites en mairies. Le guichet unique se trouve sur le site www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr. Ce site permet également aux maîtres d'ouvrage de déclarer les projets de travaux aux exploitants des réseaux éventuellement présents à proximité du chantier. En effet depuis le 1^{er} janvier 2012, le maître d'ouvrage doit

s'identifier, dessiner la zone de travaux sur l'écran, télécharger les formulaires à remplir, qu'il doit renvoyer aux exploitants des réseaux, accompagnés des plans de l'emprise des travaux.

Pour les entreprises qui réaliseront les travaux, c'est la même chose. La consultation du site devient obligatoire à partir du 1^{er} juillet 2012. La démarche est la même que pour le maître d'ouvrage : identification sur le site, délimitation de la zone d'emprise des travaux, renvoi des formulaires DT-DICT et des plans aux exploitants des réseaux concernés.

Opinion

Les gagnants de la réforme sont les mairies qui n'auront plus à faire les recherches sur l'emplacement des réseaux existants, sauf lorsqu'elles seront elles mêmes maîtres d'ouvrage. Tous ceux qui sont réticents avec l'informatique vont connaître de grands moments de solitude. Les opérations à effectuer ne sont pas insurmontables mais nécessitent une certaine pratique. Enfin, pour les zones rurales, la cartographie des réseaux sensibles enterrés à été remise à plus tard.



ÉCOBUAGE

Il n'existe pas en principe d'interdiction totale de l'éco-buage mais une multitude de règles qui varient selon les communes et les départements. En général, la pratique de brûlage n'est pas autorisée toute l'année. Les arrêtés établissent également des règles de distance.

Plus inquiétant nous apprenons qu'une directive non publiée aux Journaux Officiels mais distribuée aux mairies assimilerait les déchets verts à des ordures ménagères et, de fait, en interdirait le brûlage. Si cette information se confirme, elle générera des coûts supplémentaires pour nos métiers. L'Uniphor va se mobiliser pour vous apporter toutes les informations nécessaires et défendre nos droits

RETOUR SUR LA TVA

Concernant la facturation et l'application du taux

Les factures émises avant le 1^{er} janvier 2012 pour des prestations débutées avant cette date, restent soumises au taux de 5,5 % même si l'exigibilité intervient après le 1^{er} janvier. Si les mêmes prestations font l'objet d'autres factures postérieures au 1^{er} janvier 2012, on applique le taux de 7 %.

Pour les prestations de service, l'administration fiscale retient une position simple : les sommes encaissées à compter du 1^{er} janvier 2012 sont soumises au taux de 7 %. Pour les acomptes, il peut y avoir deux taux en fonction de la date de versement.

Travaux sur habitations de plus de 2 ans

Tous les travaux portant sur les locaux à usage d'habitation de plus de deux ans, ayant fait l'objet d'un devis accepté par les deux parties avant le 20 décembre 2011 et ayant donné lieu à un acompte encaissé avant cette date, restent soumis au taux réduit de 5,5 %. Rappelons que, pour l'administration fiscale, les locaux concernés sont ceux définis à l'article 279-0 bis du Code Général des Impôts. Les travaux effectués en vertu d'un avenant signé après le 20 décembre 2011 sont soumis au taux de 7 % si le paiement de ces travaux a lieu après le 1^{er} janvier 2012.

Et si le « Produire en France » s'étendait aux fleurs ?

Dernièrement, nous avons été questionnés par 60 millions de consommateurs à propos de notre proposition d'indiquer sur les étiquettes l'origine de production des fleurs. Cela a donné lieu à un article paru dans le numéro 471 de 60 millions de consommateurs.



L'UNIPHOR n'est pas seule à proposer ce type de réforme. Le but n'est pas seulement de mettre en exergue le « produire français », même si, en tant que syndicat interprofessionnel, nous approuvons et assumons l'idée.

Depuis quelques années, les médias nous gratifient, de temps à autres, de reportages sur la production de fleurs à l'étranger. Nous ne pouvons que constater des conditions de travail, d'hygiène, de sécurité et d'emploi des produits phytopharmaceutiques bien différentes de celles pratiquées en France.

Or, comme le reprend Florent Pommier (auteur de l'article de 60 millions de consommateurs) le prix est une préoccupation « primordiale » des consommateurs. Cela confirme ce que des études précédemment menées sur le sujet avaient mis en valeur. Cette attente d'un prix n'a aucune raison de fléchir avec la crise actuelle et l'augmentation du taux de TVA. Rappelons que, selon FranceAgrimer, le déficit des échanges de fleurs coupées fraîches s'élevait en 2010 à 339,5 millions €.

L'Uniphor défend donc la transparence vis-à-vis des consommateurs.

Cette localisation géographique permettra aux acheteurs de comprendre les différences de prix, et donc la façon dont le fleuriste établit ses prix de vente. Enfin il pourra apprécier les différences de qualité entre les fleurs.

Mais il n'y a pas que l'origine des fleurs qui peut être un vecteur de communication. L'Uniphor propose également que la « fraîcheur » des produits soit affichée. La tenue en vase est un élément important pour les consommateurs. C'est aussi un élément de choix pour les fleuristes. Pourquoi ne pas jouer la transparence jusqu'au bout et afficher une date de cueillette ? Cet élément a été proposé par Max Bauer dans sa région, il serait certainement judicieux de l'étendre à toute la France.

LE COURS DES ROSES

Cet encart n'est pas sans lien avec l'étiquetage des fleurs. Un producteur de roses de la région PACA nous a communiqué le prix proposé pour ses roses. Rappelons avant toute chose qu'il s'agit de fleurs de qualité supérieure. On lui offrait 1,75€ pour 20 tiges de 50 cm (soit 0,0875€ la rose) et 1,50€ pour 20 tiges de 40 cm (soit 0,075€ la rose). Motif invoqué : l'arrivée massive de fleurs en provenance des pays tiers à la CEE.



Certes, tous les grossistes n'ont pas ce type de comportement et heureusement certains de ceux qui sont en contact avec l'adhérent ne sont pas tombés dans cet excès.

L'avis de Patrick Monnard, Fleuriste à Cruseilles (Savoie)



Une date de coupe sur les fleurs coupées, engendrera une responsabilisation de la qualité des produits vendus. Tous les acteurs de la filière peuvent être gagnants :

- les producteurs qui peuvent tenter de vendre plus cher un produit non stocké, et qui gagneront en image auprès du réseau commercial ;
- les grossistes qui pourront vendre rapidement des produits frais et qui pourront argumenter sur la qualité ;
- les fleuristes qui achèteront en toute transparence et en connaissance de cause ;
- les clients qui auront tous les renseignements concernant la qualité et la traçabilité.

Il faudra bien sûr trouver des moyens techniques comme une méthode d'impression qui ne puisse être falsifiée. Ce serait un grand progrès dans la distribution de nos produits, et une assurance pour le client.

Votre avis

Affichage de l'origine des fleurs
Pour Contre

Développez vos arguments.

Affichage de la date de cueillette
Pour Contre

Développez vos arguments

Nous attendons vos réponses par mail : bureau-uniphor@orange.fr ; par fax au 01.43.21.49.93, ou par courrier à UNIPHOR 29 C boulevard Edgar Quinet 75014 PARIS. N'oubliez pas de préciser votre profession (fleuriste, grossiste etc.)

Dégâts du Gel

L'Uniphor au contact de ses adhérents

Suite à la chute des températures de ce début d'année, nous avons fait parvenir un questionnaire aux adhérents. Au vu des retours, certaines zones ont été plus durement touchées (Drôme, Ardèche, Allier, Centre, Pays de Loire, Tarn-et-Garonne, Lot-et-Garonne, Loire...). Notons que, pour certains d'entre vous, les dégâts sont sérieux et ont compromis la saison.

Un grand merci à ceux qui ont pris de leur temps pour nous répondre, car vos réponses nous ont permis d'asseoir nos propositions sur la réalité que vivent les producteurs.

Les propositions de l'Uniphor au Ministre

Suite à cet événement météorologique, l'Uniphor a interpellé le ministère de l'Agriculture sur les conséquences du gel pour la filière horticole. Il a notamment été demandé que les pertes engendrées figurent dans la procédure des calamités agricoles. La réponse du ministère s'est résumée à un simple rappel des règles existantes en mentionnant l'application des dispositifs des calamités agricoles initiés par les missions d'enquêtes mandatées par les Préfets.

Procédures

Face aux dégâts causés par le froid, le ministère a donc laissé la décision de reconnaissance ou non du caractère de



calamité agricole aux préfets. Le dispositif prévoit une enquête et la réunion d'un comité départemental d'expertise. Cela concerne uniquement les cultures de pleine terre et les cultures en containers. Il faut, de plus, que les pertes représentent au moins 30 % de la production habituelle. L'interlocuteur est la Direction Départementale des Territoires (DDT ou DDTM). La procédure doit être à l'initiative du professionnel : **c'est vous qui devez contacter la DDT**, l'administration ne viendra pas vous chercher.

Points de la procédure

- Contactez un maximum de collègues dans votre cas.
- Contactez la DDT par lettre recommandée.
- Précisez que votre exploitation a été durement touchée par le froid et le gel.

➤ Apportez quelques preuves (acte d'huissier, retour de marchandises, photos etc....).

➤ Demandez la constitution d'une mission d'enquête en vue d'une éventuelle demande de classement en « calamités Agricoles ».

➤ Relancez la DDT par téléphone pour obtenir le nom de l'interlocuteur chargé du dossier.

Opinion

Comme la procédure émane des professionnels, s'il n'y a pas un minimum de solidarité entre les producteurs d'un département ou d'une zone géographique, il y a peu de chance que quelque chose se fasse. Dans les départements où l'horticulture est très présente, on peut parfois compter sur le rôle des Chambres d'agriculture. Pour les autres, sans solidarité pas de solution.



ÉLECTION AUX CHAMBRES D'AGRICULTURE

Les élections présidentielles sont passées, les législatives sont en cours. Elles sont certes importantes mais d'autres élections sont encore plus cruciales pour l'avenir de nos métiers. En janvier 2013, celles qui concernent directement les problèmes que rencontrent les horticulteurs auront lieu. Depuis plusieurs années, l'UNIPHOR et la Coordination Rurale défendent les mêmes valeurs. C'est du reste de cette communion d'idées qu'est né notre partenariat. L'une des valeurs communes est le pluralisme syndical. Force est de constater que, si cette idée est partagée par beaucoup, le nombre de ses défenseurs est lui, beaucoup plus restreint. Pour bon nombre d'acteurs de notre filière, le pluralisme c'est bien surtout quand cela n'existe que sur le papier.

Pour faire entendre une autre voix, le moyen le plus sûr est de peser aux élections des Chambres d'agriculture. Nous ferons bouger les lignes si nous montrons notre détermination à le faire.

Dans cette perspective, la mobilisation est impérative : mobilisation pour la constitution des listes avec les professionnels de la CR, mobilisation lors du vote de janvier prochain. Si vous souhaitez participer à votre niveau, n'hésitez pas à nous contacter.



UNIPHOR

CHARAÇON ROUGE DU PALMIER :

dernière ligne droite

Nous vivons les dernières heures de ce dossier, qui nous a coûté 5 années de lutte pour éviter le pire aux palmeraies du pourtour méditerranéen français. Désormais, les décideurs sont au pied du mur. Soit, ils choisissent les méthodes préconisées par les syndicats et associations dont l'UNIPHOR, soit, ils choisissent d'autres voies qui mèneront au désastre. Nous avons demandé leur avis à divers acteurs de ce dossier. Voici leurs réponses.

Michel FERRY, chercheur à l'INRA



Il y a un peu plus de quatre ans, quand l'AFPP, l'UNIPHOR et la FDGDON du Var ont fait appel à moi dans la lutte contre le CRP, les foyers du ravageur se comptaient sur les doigts des deux mains. Aujourd'hui, ils sont si nombreux et si étendus qu'ils constituent une zone infestée pratiquement continue sur toute la Côte d'Azur. Il y a quatre ans, j'avais annoncé que se produirait la situation actuelle, catastrophique, si une autre stratégie n'était pas adoptée en urgence.

Depuis 2008, INRA et professionnels se battent pour que la stratégie défaitiste de « cohabitation » soit abandonnée au profit de mesures à la fois organisationnelles et techniques :

- une activité importante de mobilisation et de formation de tous les acteurs, à l'opposé du traitement confidentiel réservé à ce problème par les administrations, même municipales.
- l'adoption entre autres de l'endothérapie, technique permettant de sauver les palmiers au lieu de les abattre stupidement.

Il nous a fallu plus de deux ans d'efforts incessants pour obtenir que l'abattage soit abandonné au profit de l'assainissement mécanique. Dès fin 2009, nous demandions aussi qu'une méthode d'endothérapie soit autorisée pour protéger les palmiers. Si elle vient tout juste d'être autorisée, elle ne correspond pas du tout à celle que nous avions demandé en urgence par une dérogation fin 2011.

Cette demande portait sur une technique qui consiste à introduire de manière simple un insecticide qui assure la protection des palmiers avec un seul traitement par an. L'application de cette technique permettrait de traiter rapidement et à un coût très accessible, tous les palmiers des zones infestées.

A ce stade, le problème n'est plus lié à la technique mais à la mobilisation des municipalités et à l'organisation. En raison de la dimension prise par l'extension du CRP, c'est, à mon avis, la dernière carte qu'il nous reste pour empêcher une nouvelle vague de dispersion du ravageur avant que le point de non retour ne soit atteint dès cette année. Mais, cette fois-ci, combien de temps va être perdu avant que cette méthode ne soit autorisée ?

Daniel ROQUES, Président de l'association AUDACE



En fin de compte, le CRP aura bénéficié d'une incertaine et immature gouvernance de la protection des végétaux contre les organismes nuisibles réglementés.

Le développement des infestations de charaçons devra également beaucoup à l'absence d'une mobilisation générale, aux divisions des combattants et à la reconnaissance trop tardive et trop partielle de la stratégie pourtant depuis longtemps mise au point et expérimentée avec succès par l'INRA.

La persistance, durant près de six ans, d'une certaine dose d'ignorance par certains, associée à un dogmatisme écologique des plus immodérés aura eu raison du pragmatisme généralement requis dans l'urgence d'une telle situation de crise.

À la limite de sombrer définitivement, le dossier CRP reste encore accroché à l'écueil de son naufrage et l'heure de la capitulation pourrait donc ne pas avoir irrémédiablement sonné.

Encore faudrait-il enfin considérer la sauvegarde de notre palmeraie nationale comme une priorité écologique majeure en faveur de laquelle tout principe de précaution devrait s'exercer et non pas s'opposer par le rejet du seul moyen susceptible d'y satisfaire avec un minimum de risques. Ceci au seul motif d'une évaluation incomplète de l'utilisation d'une nouvelle substance phytopharmaceutique pour cet usage.



Roland PELISSIER, Président de la FDGDON 83



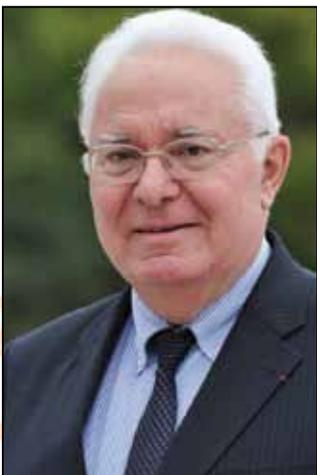
Cinq ans se sont déjà écoulés. Avec le recul nous nous apercevons que ce dossier a éveillé une multitude de sentiments, d'impressions qui nous ont fait passer du positif au négatif. Joie, enthousiasme, fierté, mais aussi déception, incompréhension, colère.

La victoire n'est pas compromise. Si elle nous échappe, ce ne sera pas faute de moyens. Ils existent et ont prouvé leur efficacité. Si échec il y a, il sera dû aux manques : manque de concertations entre organismes partenaires, manque d'écoute des pouvoirs publics et de la plupart des politiciens à l'exception de quelques-uns, déterminés mais trop peu nombreux pour peser de façon suffisante sur le pouvoir ministériel. Alors que dire aujourd'hui ? Certes, la démarche était nécessaire et indispensable, même si la trame de travail et d'organisation que nous souhaitions mettre en place, au début, paraît totalement virtuelle compte tenu de la longueur interminable de ce dossier. Mais après cinq ans d'implication, nous ne devons pas considérer notre action comme un échec. Celui-ci aurait été de ne pas essayer. Tout le monde ne peut pas en dire autant !

L'éradication du CRP aboutira certainement. Une prochaine décision, volontaire, permettra à la stratégie globale de lutte d'être complétée de manière forte avec des molécules reconnues efficaces et déjà employées dans d'autres pays. Il se peut également que d'autres moyens de lutte inattendus soient découverts. In fine, l'homme n'aura d'autre choix que la victoire, car le ravageur ne disparaîtra pas avec une éventuelle disparition des palmiers. Il sait s'adapter, tant sur l'aspect de sa migration végétale que sur les changements climatiques. Je pense bien sûr que tout doit être tenté afin de trouver les moyens de lutte les plus naturels et écologiques possibles. Mais, si nous souhaitons rapidement enrayer, puis éradiquer ce ravageur, la solution passera par l'utilisation complémentaire de l'endothérapie (méthode plus respectueuse de l'environnement que l'aspersion, le douchage ou même l'arrosage à base de produits chimiques), avec une molécule adaptée, voir même autorisée à titre provisoire. Ce serait un moindre mal pour l'environnement. En effet, pour sauver les palmiers et les végétaux sur lesquels peut migrer l'insecte, il nous faudra, à terme, utiliser des doses énormes de produits.



Jean Pierre Giran, Député du Var



Le CRP continue son œuvre de destruction massive et finira, si l'on n'intervient pas rapidement, par changer l'image même de nos villes. C'est ce danger qui m'a conduit, en tant que Député d'Hyères les Palmiers, à intervenir et à conduire une délégation au ministère de l'Agriculture, fin 2011, pour évoquer les possibilités ouvertes par la méthode de l'endothérapie.

Cette délégation qui comprenait, outre les professionnels du palmier, la Députée Josette Pons, un élu de la mairie d'Hyères et le Président de la chambre d'agriculture du Var, a obtenu que l'endothérapie soit autorisée pour une expérimentation sous réserve du respect d'un protocole très strict en matière d'environnement.

Tout le monde semblait satisfait tant l'urgence était évidente. Or, il semble que des contraintes administratives liées notamment aux habilitations et à la formation des professionnels retardent la mise en œuvre de la procédure. On peut le regretter, d'autant plus que l'agglomération Toulon - Provence - Méditerranée et son Président Hubert Falco ont avalisé et développé ce choix. Cela n'empêche pas, bien entendu, que d'autres techniques d'éradication soient étudiées dont la dimension biologique serait incontestable. Mais on ne peut attendre 2014 pour agir car sinon la thérapie nouvelle espérée ne pourra plus être appliquée qu'à des palmiers décimés... ou disparus.



Philippe COULON, Président de l'Association Française des Professionnels du Palmier

Même s'il reste un mince espoir, ça a été beaucoup de travail et d'implication pour un résultat à ce jour mitigé.

Nos propositions sont claires et permettent d'enrayer l'infestation. Néanmoins, en proposant une solution efficace, nous avons peut-être dérégulé une machine administrative qui dès le début avait programmé la fin des palmiers sur la côte méditerranéenne. Il est incroyable de penser que des méthodes comme l'assainissement mécanique ou l'endothérapie, présentées par les chercheurs de l'INRA, aient été retardées à ce point, alors même que leur efficacité est prouvée.

Est-ce l'imbroglie des pouvoirs, la politique, la lourdeur insensée des administrations ? Est-ce une question d'argent ? Manifestement nous dérangeons plus d'une personne et bousculons plus d'une habitude. Le plus décevant : les attermolements, on vous approuve le lundi avant de vous poignarder le mardi. Quoi qu'il arrive l'AFPP, comme beaucoup d'autres, aura fait (et fera) ce qu'il faut pour sauver les palmiers, patrimoine incontesté du sud de la France.

Espérons que le dossier CRP aura mis en lumière toutes les imperfections du système et que dans l'hypothèse d'une autre infestation, les réactions seront appropriées et efficaces.



Hervé PIETRA, Président de l'Association « Sauvons nos Palmiers »

Notre association est née courant janvier 2012 et regroupe actuellement 120 propriétaires, privés et non professionnels, de palmiers. L'outil essentiel de l'association est son site Internet www.gdset.fr très actif : depuis sa création, plus de 120 communications ont été publiées.

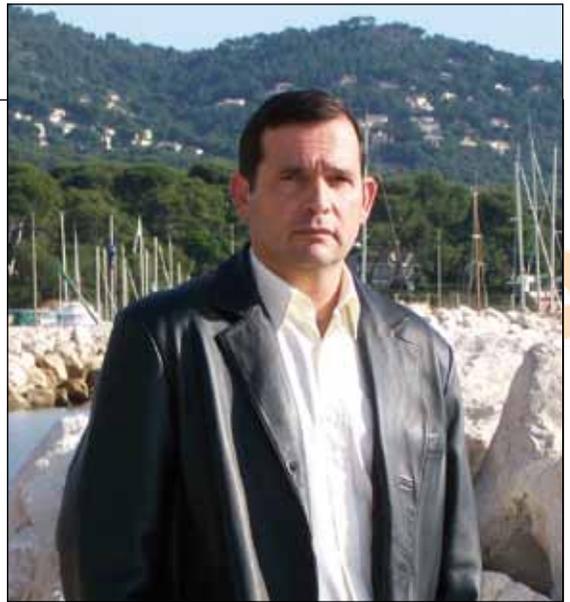
Nous sommes nés d'un constat : celui de l'impuissance des pouvoirs publics et en particulier de l'État dans la lutte contre ce ravageur.

Pour nous, la seule manière d'inverser ce processus est de faire confiance aux travaux de l'ingénieur Michel Ferry, déjà à l'origine d'un progrès dans la procédure de lutte. Sa préconisation de la technique de l'endothérapie comme traitement préventif aurait dû être introduite dans la réglementation depuis très longtemps.

Pour éviter la catastrophe, j'ai eu l'idée de constituer un groupe de pression pour défendre les intérêts des propriétaires privés et veiller à la protection du patrimoine public. Pour l'heure, la note de service sur le programme expérimental d'utilisation de l'endothérapie dans la lutte contre le CRP est enfin sortie le 12/03/2012. Nous agissons pour une mise en route efficace et rapide de ce programme (suivi de la formation des applicateurs, participation au Service d'Information Géographique, information et lobbying auprès des mairies et des particuliers de la zone expérimentale, dialogue avec le député européen Gaston Franco qui a créé au sein du Parlement européen un groupe de travail pour lutter contre la prolifération du charançon rouge). Mais nous sommes aussi conscients que la molécule retenue dans la note de service n'est pas la plus efficace et nous œuvrons pour obtenir à terme une modification de la circulaire.

Nous arrivons à mobiliser avec nous de nombreux particuliers, car nous avons tous un rapport affectif avec ce symbole végétal. Ainsi, nous agissons contre ceux qui voudraient nous faire croire qu'il ne faut pas se battre pour défendre ce patrimoine au motif que la nature retrouvera bien un jour un autre équilibre. Nous ne partageons en rien cette idéologie.

Max BAUER, Président de l'UNIPHOR



C'est un professionnel responsable, combatif, mais déçu et en colère qui écrit ces lignes. Nous défendons notre patrimoine depuis de nombreuses années. L'UNIPHOR a tout fait pour éviter cette catastrophe écologique et je souhaite témoigner ici de cette action.

Juillet 2007. Roland Pélissier et 15 professionnels créent l'Association Française des Professionnels du Palmier (AFPP), soutenus par l'UNIPHOR. Nous sommes conseillés par Michel Ferry pour la recherche et par Daniel Roques pour le juridique. Ensemble, nous voulons alerter les pouvoirs publics. A cette époque, l'insecte progresse rapidement. La Protection des Végétaux propose l'abattage comme seul moyen de lutte, même si c'est un échec dans tous les pays où il est pratiqué. À travers nos organisations professionnelles, nous alertons, informons, proposons des solutions pour contenir voire éradiquer le CRP. Nous sommes soutenus par la commune de la Croix-Valmer qui s'implique sans compter sur ce dossier.

Avril 2009. La Chambre d'agriculture du Var, l'AFPP et la FDGDON du Var signent une lettre conjointe envoyée à Hubert Falco, Secrétaire d'État à l'aménagement du territoire et Maire de Toulon. Elle l'informe des ravages en cours, de l'inefficacité de l'abattage, du silence des services de l'État et de l'existence d'une méthode d'assainissement, mise au point par Michel Ferry, appliquée avec succès en Espagne et en Italie. Pendant ce temps l'insecte progresse massivement. L'UNIPHOR

participe avec les autres organisations citées à la mise en place du COPIL 06.

Juillet 2010. Avec l'appui du Ministre et Maire de Nice Christian Estrosi et du Député européen Gaston Franco, nous obtenons un arrêté ministériel. Ce texte fait obligation à tous les propriétaires de palmiers (privés et publics), d'observer, de déclarer et de lutter à partir d'une méthode détaillée et en faisant appel à des professionnels formés spécialement. Cependant, l'endothérapie (injection du produit et absorption naturelle) est rejetée sur la base des conclusions erronées (l'expert assimile les palmiers à des arbres) du seul « expert » national Gilbert Chauvel. Face à la propagation du fléau et à l'autisme administratif, nous rencontrons le conseiller agricole à l'Élysée. Nous rappelons l'existence de l'endothérapie et ses succès prouvés par les rapports de l'INRA. Mais nous ne sommes pas entendus.

Décembre 2011. A l'initiative du Député Varois Jean-Pierre Giran accompagné de la Députée Josette Pons, une délégation est reçue au ministère de l'Agriculture. Plusieurs mesures sont prises. La principale concerne l'endothérapie. Associée à l'émamectine-benzoate (produit utilisé en arboriculture, efficace plus de 15 mois), l'endothérapie reçoit un avis favorable du ministère. De plus, elle est élargie à l'ensemble du territoire. L'autorisation repose sur une méthode mise au point par l'INRA. Cela représente alors une victoire après des années de lutte.

Janvier 2012. Hervé Piétra, Président de l'association « sauvons nos palmiers », très actif sur ce dossier, se rapproche de notre syndicat. Nous échangeons en restant attentifs aux remarques des professionnels. A cette même période le COPIL 83 est créé.

Mars 2012. Le ministère revient sur les décisions prises en décembre. Le nouveau texte fait de l'endothérapie une méthode expérimentale, limitée à une zone géographique restreinte.

Seule la firme Bayer est retenue, les professionnels devront se lier par contrat. Ils devront posséder le DAPA ou le CERTIPHYTO. Or, certains d'entre eux, pourtant formés à la lutte contre le CRP par l'INRA, les Chambres d'agriculture ou les CFPPA, ne sont pas à jour. Rien n'est fait pour faciliter la mise en œuvre de moyens efficaces.

Mars 2012. Les tensions avec les écologistes s'accroissent. La recherche bio est mise en avant mais les produits cités ne seront pas disponibles avant 2014 (dans le meilleur des cas). A cette date les palmiers auront disparu. L'UNIPHOR continuera à dialoguer pour promouvoir les méthodes de lutte respectueuses de l'environnement et des personnes. La lutte biologique est souhaitable si elle est fiable et réalisable dans des conditions réelles.

Le drame environnemental actuel doit servir de trame à l'avenir. Il est impératif d'obtenir plus de réactivité de la part des pouvoirs publics dans des cas similaires.

A ceux qui pensent ou écrivent dans la presse : « il est essentiel que les professionnels travaillent en lien avec les politiques et l'administration pour faire avancer les choses », je rappellerai plusieurs points. Les professionnels n'ont jamais rompu les liens. Ils n'ont jamais repris la parole donnée. Ils ont entériné des propositions qui étaient nécessaires. Ils ont donné plusieurs semaines de leur temps sur les entreprises. Nos partenaires (INRA, Mairies, Députés, Audace et bien d'autres) ont agi bénévolement. Tous ont œuvré pendant cinq ans pour un résultat très moyen. Tous, n'ont de leçon à recevoir de personne.



L'UNIPHOR au service de ses adhérents

L'UNIPHOR souhaite vous informer le plus efficacement possible. Afin que chaque adhérent reçoive les informations à sa convenance, il existe trois possibilités : le courrier, l'e-mail, le site internet. Sans arrêter les différents systèmes, nous souhaitons glisser de plus en plus vers l'information e-mail, qui concilie réactivité, actualité, gain de temps et gain d'argent. Nous avons à ce jour trop peu d'e-mails : merci de nous faire parvenir vos adresses électroniques.

En effet, les envois courrier étant de plus en plus onéreux, nous devons à terme limiter ce moyen de communication. Grouper les sujets allongera le délai de transmission de l'information, et diminuera donc sa pertinence. Une information réservée à nos adhérents sur le site de l'UNIPHOR supposera la mise en place d'un extranet uniquement disponible pour les adhérents, et surtout que vous le consultiez très fréquemment.

Vous l'avez compris : nous souhaitons faciliter votre accès à l'information qui vous concerne et vous intéresse. N'hésitez pas à revenir vers nous pour nous faire connaître comment vous souhaitez recevoir l'information.

APPEL ADRESSES ELECTRONIQUES

Si vous n'avez pas communiqué votre adresse mail, n'hésitez pas à le faire. D'avance merci.

Nom - Entreprise - Département - Profession - Courriel

Vous pouvez nous faire parvenir ce petit encadré à

bureau-uniphor@orange.fr

TVA

Plantes aromatiques et Services à la personne

Peu de temps après l'annonce de la modification des taux de TVA, l'UNIPHOR a fait parvenir ses conclusions et propositions à la Direction Générale des Impôts.

Nous avons dénoncé le principe d'exigibilité. L'administration fiscale elle-même avait porté un regard négatif sur cette mesure. Les choses sont rentrées dans l'ordre depuis.

Concernant la question des plantes aromatiques, à l'heure où nous écrivons ces lignes, le texte définitif n'a pas été publié. La logique devrait être respectée : à l'exception des usages identifiés comme ornementaux, les plantes aromatiques devraient rester à 5,5 %.

Pour les travaux de jardinage effectués dans le cadre du service à la personne ou pour les personnes dépendantes, il n'y aura pas de distorsions de concurrence. La TVA passe à 7% pour tout le monde.

Quels que soient les aménagements à venir des textes existants, cette augmentation sera contreproductive et l'UNIPHOR dénonce une mesure qui impacte la compétitivité des entreprises de la filière.

Est-il totalement logique que les PME et TPE supportent les conséquences de 30 années d'incuries budgétaires ?



ÉLECTIONS PRESIDENTIELLES

les questions de l'UNIPHOR

Pour les élections présidentielles, l'UNIPHOR avait interpellé les candidats en leur soumettant un dossier, consultable en intégralité sur le site de l'UNIPHOR www.uniphor.fr. Les sujets portaient sur la classification des métiers du paysage, les nuisibles et le Charançon rouge du palmier en particulier, les plates formes écologiques agricole, le retraitement des déchets verts, les taxes parafiscales et enfin les problèmes rencontrés par les producteurs de sapins de Noël.

Seuls deux candidats s'étaient donné la peine de nous répondre : François HOLLANDE et avant le retrait de sa candidature Frédéric NIHOUS. Pourquoi un si faible nombre de réponses ? Certaines formations nous ont avoué que les sollicitations étaient très nombreuses et que le temps pour y répondre ferait défaut. L'UNIPHOR n'étant pas le premier syndicat d'une branche professionnelle qui, elle-même, ne pèse pas lourd, on pouvait craindre le pire. Il ne faut pas sous-estimer l'influence des grandes formations qui accaparent l'attention des politiques. Difficile de passer après la FNSEA : la fédération prétendant parler au nom de tous les agriculteurs et la cogestion de l'agriculture accentuant cette idée, difficile pour nous de tirer notre épingle du jeu. Mais il en faut plus pour nous démotiver !

Noyé au milieu des mamouths du syndicalisme, il est difficile de se frayer un chemin pour capter le regard de nos hommes politiques. Une réponse et une promesse c'est déjà bien pour un syndicat professionnel indépendant qui met plus souvent qu'à son habitude les pieds dans le plat.



TAXES PARAFISCALES

Val'hor, Provea :

Adhérents Producteurs et paysagistes, encore quelques problèmes avec les caisses de MSA

Pendant plusieurs mois les choses s'étaient bien passées. Mais toutes les bonnes choses ont une fin. Suite aux appels des caisses de MSA, certains adhérents ont reçu des rappels parfois « abracadabrantés ».

Il semble que certaines caisses aient du mal à faire la part des choses. Il semble également que ces caisses ne lisent pas (volontairement ou non) les lettres d'accompagnement que nous vous demandons de joindre aux règlements. De fait, l'Uniphor a de nouveau interpellé la Caisse Centrale de MSA sur ces problèmes. Certains d'entre eux ont été réglés. Nous avons pris rendez-vous avec la CCMSA pour mettre au clair ces dossiers.

Adhérents Producteurs et Paysagistes : certificats de position

Rappelons que les taxes Val'hor et Provea sont des cotisations prélevées pour compte de tiers. Il ne s'agit pas de cotisations sociales. Toute entreprise ou exploitant qui s'acquitte de ces cotisations sociales est à jour vis-à-vis de la MSA, même si les cotisations Val'hor et/ou Provea n'ont pas été réglées.

Les bordereaux de cotisation MSA

Vous aurez constaté que les cotisations Val'hor et Provea ont intégré le tableau « Cotisations recouvrées pour compte de tiers » à la rubrique « cotisations pour l'emploi et la formation professionnelle » à côté des prélèvements FAFSEA. On pourra toujours dire que le terme « pour l'emploi » couvre beaucoup de domaines. Si Val'hor et Provea ne sont pas opposés à la croissance de l'emploi dans notre filière, l'argent qu'ils récoltent n'est absolument pas utilisé à cette fin. C'est donc une classification plutôt curieuse opérée par la MSA. Classification qui peut amener la méprise sur la nature réelle de ces ponctions. On pourrait croire qu'il s'agit, à l'égal du FAFSEA, de taxes prélevées pour la formation. C'est d'autant plus troublant que la catégorie générique : « cotisations recouvrées pour compte de tiers » existe. On y trouve déjà, entre autres, l'allocation logement.



Adhérents commerçants : Val'hor, les relances simples

Les relances sont : soit à l'entête de Val'hor, soit de la Coface. La liste qui suit décrit les différents rappels reçus en lettre simple (non recommandée) par les adhérents.

- Appel à contribution Campagne 201X : le mot rappel figurant en biais en haut de page.
- Fondement de créance : lettre cartonnée rose et bleu.
- Avertissement : promet des saisies, oubliant de dire qu'elles ne peuvent être réalisées qu'à certaines conditions qui ne se produiront pas.
- Lettre émanant d'un cabinet d'huissiers de Roubaix : se veut officielle mais qui est, en fait, une lettre photocopie à plusieurs centaines, voir milliers d'exemplaires et qui ne correspond en rien à un commandement d'huissier.

Toutes ces lettres sont de simples rappels. Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement sur ce sujet.

Adhérents : Val'hor, les lettres recommandées d'Avocats

Depuis peu, des adhérents reçoivent de différents cabinets d'avocats des lettres recommandées par lesquelles il leur est demandé de renvoyer les déclarations d'activités de plusieurs années antérieures. Si vous recevez une telle lettre :

- Scannez ou photocopiez la totalité des documents.
- Envoyez-les au bureau Uniphor de Paris.
- Nous vous communiquerons la démarche à suivre.

Cette manœuvre vise à vous faire remplir et renvoyer les déclarations d'activités des années passées même si vous vous étiez acquittés de cette obligation. Nous avons prévu, en collaboration avec le cabinet Bondiguel & Poirrier, une procédure de réponse face à cette nouvelle initiative de l'interprofession.

Du fait de ce changement de comportement de Val'hor, il est envisagé pour l'avenir, de renvoyer les déclarations d'activité en recommandé avec accusé de réception. Nous vous confirmerons cette possibilité.

Quoi qu'il en soit, si vous recevez un recommandé d'un cabinet d'avocat concernant Val'hor, contactez nous dès que possible. Nous avons un mois à compter de la présentation de la lettre pour renvoyer une réponse.

UNIPHOR

Tel : 01.43.21.43.49 - Fax : 01.43.21.49.93
Email : bureau-uniphor@orange.fr

HUMEUR : c'est fini !

La question des députés ayant été réglée nous en avons terminé avec le barnum politique. Bientôt un an que les médias ont les yeux rivés sur les élections. Un an c'est long.

En comptant la mise en route des nouveaux élus, c'est au total pas loin de 25 % du temps politique d'un quinquennat qui est consacré aux élections. Pas étonnant qu'ils n'aient pas le temps de faire le tiers de ce qu'ils promettent !

Les problèmes réels, eux, n'ont pas pour autant disparu de nos vies quotidiennes, même si à la lecture des journaux et au vu des « 20h », on pouvait en douter. Je vous rassure, vous n'avez pas rêvé. Pour ce qui est de l'agriculture, oui il y a bien eu des dégâts catastrophiques dûs au gel en début d'année. Oui, la climatologie a causé des problèmes cultureux. Oui, suite aux décisions européennes, les européens doivent importer des œufs en masse. Et je n'évoque que des problèmes agricoles.

La politique occulte tout et se permet tout. Si des dirigeants de clubs de foot avaient osé prononcer le quart des noms d'oiseaux qui ont circulé dans les médias, ils auraient pris 2 siècles de suspension !

Comme le foot, la politique a aussi ses grands moments. Comme le débat télévisé, entre les deux finalistes, qui réunit autant de téléspectateurs qu'une finale de coupe du monde. Il y a du reste quelques similitudes. Dans les deux cas, les arbitres ne servent à rien. Mais soyons indulgents avec ceux du débat télévisé : à leur décharge, vous aurez remarqué que les deux joueurs présents portent quasiment le même maillot. On comprend dès lors que l'arbitrage soit difficile !

Pour finir, si l'élection présidentielle est importante, il en est une qui sera vitale pour nous tous : l'élection des Chambres d'agriculture en janvier 2013. Et pour celle-ci rassurez-vous les médias resteront silencieux.

Brennus

Partenaires

AFPP
Association Française
des Professionnels du Palmier



DÉCÈS

L'un des pionniers et des premiers piliers de l'UNIPHOR n'est plus. Claude Fautsch, ancien vice-président de notre syndicat et producteur varois nous a quitté. Pour ceux qui l'ont connu nous perdons un ami, un homme soucieux des intérêts de tous les producteurs.

Un homme de parole, parfois haute, parfois forte mais toujours sincère.